



DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

JUILLET 2020

- SOMMAIRE -

I - DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Séance du 6 juillet 2020

II - DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 3 juillet 2020

III - ARRÊTÉS

Mois de juillet 2020

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Direction de la commande publique, des affaires juridiques et des assemblées

PROCÈS VERBAL

**SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE
DU 6 JUILLET 2020**

A - Approbation du procès- verbal de la précédente Assemblée

B – Examen des rapports

0.0 APPROBATION DU HUIS-CLÔS

L'Assemblée départementale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Claude TEROUINARD, Président de Conseil départemental.

Étaient présents :

M. TÉROUINARD; Mme FROMONT (VP); M. LEMARE (VP); Mme BAUDET (VP); M. SOURISSEAU (VP); Mme BRACCO (VP); M. LEMOINE (VP); Mme LEFEBVRE (VP); M. BILLARD; Mme DORANGE; M. MARTIAL; M. MASSELUS; M. de MONTGOLFIER; Mme de LA RAUDIERE; M. ROUX; Mme LEMAITRE-LÉZIN

Absent(s) représenté(s) :

Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. LE DORVEN, Mme MINARD, M. PECQUENARD, M. PUYENCHET, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) non représenté(s) :

M. MARIE

L'Assemblée DÉCIDE à l'UNANIMITÉ

- de décider que la décision se tient à huis clos. .

Reçu en préfecture : 12/08/2020

0.1 RAPPORTS COMPLÉMENTAIRES

L'Assemblée départementale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Claude TEROUINARD, Président de Conseil départemental.

Étaient présents :

M. TÉROUINARD; Mme FROMONT (VP); M. LEMARE (VP); Mme BAUDET (VP); M. SOURISSEAU (VP); Mme BRACCO (VP); M. LEMOINE (VP); Mme LEFEBVRE (VP); M. BILLARD; Mme DORANGE; M. MARTIAL; M. MASSELUS; M. de MONTGOLFIER; Mme de LA RAUDIERE; M. ROUX; Mme LEMAITRE-LÉZIN

Absent(s) représenté(s) :

Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. LE DORVEN, Mme MINARD, M. PECQUENARD, M. PUYENCHET, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) non représenté(s) :

M. MARIE

L'Assemblée DÉCIDE à l'UNANIMITÉ

- conformément à l'article L3121-19 du CGCT et compte tenu de l'urgence, d'accepter l'inscription à l'ordre du jour des rapports suivants :

- rapport CA/compte administratif 2019

- rapport RP/rapport de performance durable 2019

- rapport 3.2 : actions promotionnelles au service du rayonnement de l'Eure-et-Loir et du dynamisme des territoires ruraux

- rapport 3.10 : création d'une prime exceptionnelle COVID-19 pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

- rapport 8.1 Motion pour la réalisation de l'A154

- rapport BS/Budget supplémentaire.

Reçu en préfecture : 12/08/2020

CG COMPTE DE GESTION 2019

L'Assemblée départementale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Claude TEROUINARD, Président de Conseil départemental.

Étaient présents :

Mme FROMONT (VP); M. LEMARE (VP); Mme BAUDET (VP); M. SOURISSEAU (VP); Mme BRACCO (VP); M. LEMOINE (VP); Mme LEFEBVRE (VP); M. BILLARD; Mme DORANGE; M. MARTIAL; M. MASSELUS; M. de MONTGOLFIER; Mme de LA RAUDIERE; M. ROUX; Mme LEMAITRE-LÉZIN

Absent(s) représenté(s) :

M. TÉROUINARD, Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. LE DORVEN, Mme MINARD, M. PECQUENARD, M. PUYENCHET, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) non représenté(s) :

M. MARIE

L'Assemblée DÉCIDE à l'UNANIMITÉ

- de bien vouloir en délibérer.

Reçu en préfecture : 29/07/2020

CA COMPTE ADMINISTRATIF 2019

L'Assemblée départementale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Claude TEROUINARD, Président de Conseil départemental.

Étaient présents :

Mme FROMONT (VP); M. LEMARE (VP); Mme BAUDET (VP); M. SOURISSEAU (VP); Mme BRACCO (VP); M. LEMOINE (VP); Mme LEFEBVRE (VP); M. BILLARD; Mme DORANGE; M. MARTIAL; M. MASSELUS; M. de MONTGOLFIER; Mme de LA RAUDIERE; M. ROUX; Mme LEMAITRE-LÉZIN

Absent(s) représenté(s) :

Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. LE DORVEN, Mme MINARD, M. PECQUENARD, M. PUYENCHET, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) non représenté(s) :

M. TÉROUINARD, M. MARIE

L'Assemblée DÉCIDE à l'UNANIMITÉ

- de bien vouloir en délibérer.

Reçu en préfecture : 29/07/2020

RP RAPPORT DE PERFORMANCE DURABLE 2019

L'Assemblée départementale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Claude TEROUINARD, Président de Conseil départemental.

Étaient présents :

Mme FROMONT (VP); M. LEMARE (VP); Mme BAUDET (VP); M. SOURISSEAU (VP); Mme BRACCO (VP); M. LEMOINE (VP); Mme LEFEBVRE (VP); M. BILLARD; Mme DORANGE; M. MARTIAL; M. MASSELUS; M. de MONTGOLFIER; Mme de LA RAUDIERE; M. ROUX; Mme LEMAITRE-LÉZIN

Absent(s) représenté(s) :

Mme BRETON (VP),M. GUÉRET (VP),Mme AUBIJOUX,Mme BARRAULT,Mme HAMELIN,Mme HENRI,Mme HONNEUR,M. LAMIRAULT,M. LE DORVEN,Mme MINARD,M. PECQUENARD,M. PUYENCHET,Mme de SOUANCÉ

Absent(s) non représenté(s) :

M. TÉROUINARD,M. MARIE

L'Assemblée PREND ACTE

- de bien vouloir prendre acte du rapport joint en annexe.

Reçu en préfecture : 12/08/2020

RA RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 DU SMO EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE

L'Assemblée départementale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Claude TEROUINARD, Président de Conseil départemental.

Étaient présents :

M. TÉROUINARD; Mme FROMONT (VP); M. LEMARE (VP); Mme BAUDET (VP); M. SOURISSEAU (VP); Mme BRACCO (VP); M. LEMOINE (VP); Mme LEFEBVRE (VP); M. BILLARD; Mme DORANGE; M. MARTIAL; M. MASSELUS; M. de MONTGOLFIER; Mme de LA RAUDIERE; M. ROUX; Mme LEMAITRE-LÉZIN

Absent(s) représenté(s) :

Mme BRETON (VP),M. GUÉRET (VP),Mme AUBIJOUX,Mme BARRAULT,Mme HAMELIN,Mme HENRI,Mme HONNEUR,M. LAMIRAULT,M. LE DORVEN,Mme MINARD,M. PECQUENARD,M. PUYENCHET,Mme de SOUANCÉ

Absent(s) non représenté(s) :

M. MARIE

L'Assemblée PREND ACTE

- de prendre acte du rapport d'activité 2019 du SMO Eure-et-Loir Numérique, ci-annexé.

Reçu en préfecture : 12/08/2020

RA RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SAEDEL

L'Assemblée départementale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Claude TEROUINARD, Président de Conseil départemental.

Étaient présents :

M. TÉROUINARD; Mme FROMONT (VP); M. LEMARE (VP); Mme BAUDET (VP); M. SOURISSEAU (VP); Mme BRACCO (VP); M. LEMOINE (VP); Mme LEFEBVRE (VP); M. BILLARD; Mme DORANGE; M. MARTIAL; M. MASSELUS; M. de MONTGOLFIER; Mme de LA RAUDIERE; M. ROUX; Mme LEMAITRE-LÉZIN

Absent(s) représenté(s) :

Mme BRETON (VP),M. GUÉRET (VP),Mme AUBIJOUX,Mme BARRAULT,Mme HAMELIN,Mme HENRI,Mme HONNEUR,M. LAMIRAULT,M. LE DORVEN,Mme MINARD,M. PECQUENARD,M. PUYENCHET,Mme de SOUANCÉ

Absent(s) non représenté(s) :

M. MARIE

L'Assemblée PREND ACTE

- de bien vouloir prendre acte du rapport d'activités de la SAEDEL.

Reçu en préfecture : 12/08/2020

RA RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SEMPAT 28

L'Assemblée départementale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Claude TEROUINARD, Président de Conseil départemental.

Étaient présents :

M. TÉROUINARD; Mme FROMONT (VP); M. LEMARE (VP); Mme BAUDET (VP); M. SOURISSEAU (VP); Mme BRACCO (VP); M. LEMOINE (VP); Mme LEFEBVRE (VP); M. BILLARD; Mme DORANGE; M. MARTIAL; M. MASSELUS; M. de MONTGOLFIER; Mme de LA RAUDIERE; M. ROUX; Mme LEMAITRE-LÉZIN

Absent(s) représenté(s) :

Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. LE DORVEN, Mme MINARD, M. PECQUENARD, M. PUYENCHET, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) non représenté(s) :

M. MARIE

L'Assemblée PREND ACTE

- de bien vouloir prendre acte du rapport d'activités de la SEMPAT.

Reçu en préfecture : 12/08/2020

1.1 ÉVOLUTION DU RSA - AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

L'Assemblée départementale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Claude TEROUINARD, Président de Conseil départemental.

Étaient présents :

M. TÉROUINARD; Mme FROMONT (VP); M. LEMARE (VP); Mme BAUDET (VP); M. SOURISSEAU (VP); Mme BRACCO (VP); M. LEMOINE (VP); Mme LEFEBVRE (VP); M. BILLARD; Mme DORANGE; M. MARTIAL; M. MASSELUS; M. de MONTGOLFIER; Mme de LA RAUDIERE; M. ROUX; Mme LEMAITRE-LÉZIN

Absent(s) représenté(s) :

Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. LE DORVEN, Mme MINARD, M. PECQUENARD, M. PUYENCHET, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) non représenté(s) :

M. MARIE

L'Assemblée DÉCIDE à l'UNANIMITÉ

- de bien vouloir prendre acte de ce rapport et d'autoriser l'augmentation de 4 M€ de l'enveloppe relative à l'allocation RSA 2020.

Reçu en préfecture : 12/08/2020

2.1 MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU BARÈME DE PARTICIPATION DES DÉBITEURS D'ALIMENTS DE L'AIDE SOCIALE

L'Assemblée départementale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Claude TEROUINARD, Président de Conseil départemental.

Étaient présents :

Mme FROMONT (VP); M. LEMARE (VP); Mme BAUDET (VP); M. SOURISSEAU (VP); Mme BRACCO (VP); M. LEMOINE (VP); Mme LEFEBVRE (VP); M. BILLARD; Mme DORANGE; M. MARTIAL; M. MASSELUS; M. de MONTGOLFIER; Mme de LA RAUDIERE; M. ROUX; Mme LEMAITRE-LÉZIN

Absent(s) représenté(s) :

M. TÉROUINARD, Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. LE DORVEN, Mme MINARD, M. PECQUENARD, M. PUYENCHET, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) non représenté(s) :

M. MARIE

L'Assemblée DÉCIDE à l'UNANIMITÉ

- *D'approuver les termes du nouveau barème de participation des débiteurs d'aliments de l'aide sociale en vue de son application à compter du 1^{er} juillet 2020,*
- *De l'insérer en annexe du Règlement départemental d'Aide sociale,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à le signer.*

Reçu en préfecture : 12/08/2020

2.2 DOMAINE MÉDICO-SOCIAL - AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

L'Assemblée départementale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Claude TEROUINARD, Président de Conseil départemental.

Étaient présents :

Mme FROMONT (VP); M. LEMARE (VP); Mme BAUDET (VP); M. SOURISSEAU (VP); Mme BRACCO (VP); M. LEMOINE (VP); Mme LEFEBVRE (VP); M. BILLARD; Mme DORANGE; M. MARTIAL; M. MASSELUS; M. de MONTGOLFIER; Mme de LA RAUDIERE; M. ROUX; Mme LEMAITRE-LÉZIN

Absent(s) représenté(s) :

M. TÉROUINARD, Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. LE DORVEN, Mme MINARD, M. PECQUENARD, M. PUYENCHET, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) non représenté(s) :

M. MARIE

L'Assemblée DÉCIDE à l'UNANIMITÉ

- *d'approuver ces propositions.*

Reçu en préfecture : 12/08/2020

3.1 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF POUR LA PRISE A BAIL DE LOCAUX

L'Assemblée départementale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Claude TEROUINARD, Président de Conseil départemental.

Étaient présents :

Mme FROMONT (VP); M. LEMARE (VP); Mme BAUDET (VP); M. SOURISSEAU (VP); Mme BRACCO (VP); M. LEMOINE (VP); Mme LEFEBVRE (VP); M. BILLARD; Mme DORANGE; M. MARTIAL; M. MASSELUS; M. de MONTGOLFIER; Mme de LA RAUDIERE; M. ROUX; Mme LEMAITRE-LÉZIN

Absent(s) représenté(s) :

M. TÉROUINARD, Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. LE DORVEN, Mme MINARD, M. PECQUENARD, M. PUYENCHET, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) non représenté(s) :

M. MARIE

L'Assemblée DÉCIDE à l'UNANIMITÉ

- *de voter la subvention de fonctionnement au Comité départemental olympique et sportif pour la prise à bail des locaux*
- *d'approuver les termes de la convention*
- *d'autoriser le Président à la signer.*

Reçu en préfecture : 12/08/2020

3.2 ACTIONS PROMOTIONNELLES AU SERVICE DU RAYONNEMENT DE L'EURE-ET-LOIR ET DU DYNAMISME DES TERRITOIRES RURAUX

L'Assemblée départementale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Claude TEROUINARD, Président de Conseil départemental.

Étaient présents :

Mme FROMONT (VP); M. LEMARE (VP); Mme BAUDET (VP); M. SOURISSEAU (VP); Mme BRACCO (VP); M. LEMOINE (VP); Mme LEFEBVRE (VP); M. BILLARD; Mme DORANGE; M. MARTIAL; M. MASSELUS; M. de MONTGOLFIER; Mme de LA RAUDIERE; M. ROUX; Mme LEMAITRE-LÉZIN

Absent(s) représenté(s) :

M. TÉROUINARD, Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. LE DORVEN, Mme MINARD, M. PECQUENARD, M. PUYENCHET, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) non représenté(s) :

M. MARIE

L'Assemblée DÉCIDE à l'UNANIMITÉ

- d'approuver les subventions détaillées dans les annexes 1 et 2.

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention relative au versement d'une subvention pour l'organisation de la course cycliste Paris-Tours 2020 ;

- d'autoriser le Président à le signer.

Reçu en préfecture : 12/08/2020

3.3 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'AGENCE RÉGIONALE CICLIC DANS LE CADRE DU SOUTIEN AUX ACTEURS ASSOCIATIFS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE

L'Assemblée départementale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Claude TEROUINARD, Président de Conseil départemental.

Étaient présents :

Mme FROMONT (VP); M. LEMARE (VP); Mme BAUDET (VP); M. SOURISSEAU (VP); Mme BRACCO (VP); M. LEMOINE (VP); Mme LEFEBVRE (VP); M. BILLARD; Mme DORANGE; M. MARTIAL; M. MASSELUS; M. de MONTGOLFIER; Mme de LA RAUDIERE; M. ROUX; Mme LEMAITRE-LÉZIN

Absent(s) représenté(s) :

M. TÉROUINARD, Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. LE DORVEN, Mme MINARD, M. PECQUENARD, M. PUYENCHET, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) non représenté(s) :

M. MARIE

L'Assemblée DÉCIDE à l'UNANIMITÉ

- de bien vouloir attribuer la subvention proposée en faveur d'actions venant animer le territoire eurélien ;
- d'approuver les termes de la convention avec CICLIC ci-annexée et de m'autoriser à la signer

Reçu en préfecture : 12/08/2020

3.4 SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DU GRAND ORGUE DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES

L'Assemblée départementale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Claude TEROUINARD, Président de Conseil départemental.

Étaient présents :

Mme FROMONT (VP); M. LEMARE (VP); Mme BAUDET (VP); M. SOURISSEAU (VP); Mme BRACCO (VP); M. LEMOINE (VP); Mme LEFEBVRE (VP); M. BILLARD; Mme DORANGE; M. MARTIAL; M. MASSELUS; M. de MONTGOLFIER; Mme de LA RAUDIERE; M. ROUX; Mme LEMAITRE-LÉZIN

Absent(s) représenté(s) :

M. TÉROUINARD, Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. LE DORVEN, Mme MINARD, M. PECQUENARD, M. PUYENCHET, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) non représenté(s) :

M. MARIE

L'Assemblée DÉCIDE à l'UNANIMITÉ

- *d'approuver la subvention mentionnée dans le rapport.*

Reçu en préfecture : 12/08/2020

3.5 AJUSTEMENT DES EFFECTIFS ET CRÉATION DE POSTE

L'Assemblée départementale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Claude TEROUINARD, Président de Conseil départemental.

Étaient présents :

Mme FROMONT (VP); M. LEMARE (VP); Mme BAUDET (VP); M. SOURISSEAU (VP); Mme BRACCO (VP); M. LEMOINE (VP); Mme LEFEBVRE (VP); M. BILLARD; Mme DORANGE; M. MARTIAL; M. MASSELUS; M. de MONTGOLFIER; Mme de LA RAUDIERE; M. ROUX; Mme LEMAITRE-LÉZIN

Absent(s) représenté(s) :

M. TÉROUINARD, Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. LE DORVEN, Mme MINARD, M. PECQUENARD, M. PUYENCHET, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) non représenté(s) :

M. MARIE

L'Assemblée DÉCIDE à l'UNANIMITÉ

- *de bien vouloir adopter ces créations d'emploi.*

Reçu en préfecture : 12/08/2020

3.6 ATTEE - NOUVEAU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DE FONCTION

L'Assemblée départementale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Claude TEROUINARD, Président de Conseil départemental.

Étaient présents :

Mme FROMONT (VP); M. LEMARE (VP); Mme BAUDET (VP); M. SOURISSEAU (VP); Mme BRACCO (VP); M. LEMOINE (VP); Mme LEFEBVRE (VP); M. BILLARD; Mme DORANGE; M. MARTIAL; M. MASSELUS; M. de MONTGOLFIER; Mme de LA RAUDIERE; M. ROUX; Mme LEMAITRE-LÉZIN

Absent(s) représenté(s) :

M. TÉROUINARD, Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. LE DORVEN, Mme MINARD, M. PECQUENARD, M. PUYENCHET, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) non représenté(s) :

M. MARIE

L'Assemblée DÉCIDE à l'UNANIMITÉ

- *de bien vouloir approuver l'ensemble des modifications de ce règlement.*

Reçu en préfecture : 12/08/2020

3.7 DIRECTION DE L'IMMOBILIER ET DES FACILITÉS - AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

L'Assemblée départementale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Claude TEROUINARD, Président de Conseil départemental.

Étaient présents :

Mme FROMONT (VP); M. LEMARE (VP); Mme BAUDET (VP); M. SOURISSEAU (VP); Mme BRACCO (VP); M. LEMOINE (VP); Mme LEFEBVRE (VP); M. BILLARD; Mme DORANGE; M. MARTIAL; M. MASSELUS; M. de MONTGOLFIER; Mme de LA RAUDIERE; M. ROUX; Mme LEMAITRE-LÉZIN

Absent(s) représenté(s) :

M. TÉROUINARD, Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. LE DORVEN, Mme MINARD, M. PECQUENARD, M. PUYENCHET, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) non représenté(s) :

M. MARIE

L'Assemblée DÉCIDE à l'UNANIMITÉ

- de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

Reçu en préfecture : 12/08/2020

3.8 ARCHIVES DÉPARTEMENTALES - AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

L'Assemblée départementale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Claude TEROUINARD, Président de Conseil départemental.

Étaient présents :

Mme FROMONT (VP); M. LEMARE (VP); Mme BAUDET (VP); M. SOURISSEAU (VP); Mme BRACCO (VP); M. LEMOINE (VP); Mme LEFEBVRE (VP); M. BILLARD; Mme DORANGE; M. MARTIAL; M. MASSELUS; Mme de LA RAUDIERE; M. ROUX; Mme LEMAITRE-LÉZIN

Absent(s) représenté(s) :

M. TÉROUINARD, Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LE DORVEN, Mme MINARD, M. de MONTGOLFIER, M. PECQUENARD, M. PUYENCHET

Absent(s) non représenté(s) :

M. LAMIRAULT, M. MARIE, Mme de SOUANCÉ

L'Assemblée DÉCIDE à l'UNANIMITÉ

- De bien vouloir délibérer sur ces propositions.

Reçu en préfecture : 12/08/2020

3.9 APUREMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

L'Assemblée départementale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Claude TEROUINARD, Président de Conseil départemental.

Étaient présents :

Mme FROMONT (VP); M. LEMARE (VP); Mme BAUDET (VP); M. SOURISSEAU (VP); Mme BRACCO (VP); M. LEMOINE (VP); Mme LEFEBVRE (VP); M. BILLARD; Mme DORANGE; M. MARTIAL; M. MASSELUS; Mme de LA RAUDIERE; M. ROUX; Mme LEMAITRE-LÉZIN

Absent(s) représenté(s) :

M. TÉROUINARD, Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LE DORVEN, Mme MINARD, M. de MONTGOLFIER, M. PECQUENARD, M. PUYENCHET

Absent(s) non représenté(s) :

M. LAMIRAULT, M. MARIE, Mme de SOUANCÉ

L'Assemblée DÉCIDE à l'UNANIMITÉ

- d'approuver ces modifications.

Reçu en préfecture : 12/08/2020

3.10 CRÉATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19 POUR LES AGENTS MOBILISÉS PENDANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE 4 DE LA LOI N° 2020-290 DU 23 MARS 2020 D'URGENCE POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 RAPPORT COMPLÉMENTAIRE

L'Assemblée départementale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Claude TEROUINARD, Président de Conseil départemental.

Étaient présents :

Mme FROMONT (VP); M. LEMARE (VP); Mme BAUDET (VP); M. SOURISSEAU (VP); Mme BRACCO (VP); M. LEMOINE (VP); Mme LEFEBVRE (VP); M. BILLARD; Mme DORANGE; M. MARTIAL; M. MASSELUS; M. ROUX; Mme LEMAITRE-LÉZIN

Absent(s) représenté(s) :

M. TÉROUINARD, Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, Mme HAMELIN, Mme HONNEUR, M. LE DORVEN, Mme MINARD, M. de MONTGOLFIER, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIÈRE

Absent(s) non représenté(s) :

Mme HENRI, M. LAMIRAULT, M. MARIE, M. PUYENCHET, Mme de SOUANCÉ

L'Assemblée DÉCIDE à l'UNANIMITÉ

- *de bien vouloir adopter cette prime et ses modalités d'attribution.*

Reçu en préfecture : 12/08/2020

7.1 AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE CONVERGENCE DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

L'Assemblée départementale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Claude TEROUINARD, Président de Conseil départemental.

Étaient présents :

Mme FROMONT (VP); M. LEMARE (VP); Mme BAUDET (VP); M. SOURISSEAU (VP); Mme BRACCO (VP); M. LEMOINE (VP); Mme LEFEBVRE (VP); M. BILLARD; Mme DORANGE; M. MARTIAL; M. MASSELUS; M. ROUX; Mme LEMAITRE-LÉZIN

Absent(s) représenté(s) :

M. TÉROUINARD, Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, Mme HAMELIN, Mme HONNEUR, M. LE DORVEN, Mme MINARD, M. de MONTGOLFIER, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIÈRE

Absent(s) non représenté(s) :

Mme HENRI, M. LAMIRAULT, M. MARIE, M. PUYENCHET, Mme de SOUANCÉ

L'Assemblée DÉCIDE à l'UNANIMITÉ

- *d'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention de financement dans le cadre de la convergence des infrastructures numériques,*

- *d'autoriser le Président à le signer.*

Reçu en préfecture : 12/08/2020

8.0 INFORMATION DU PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

L'Assemblée départementale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Claude TEROUINARD, Président de Conseil départemental.

Étaient présents :

Mme FROMONT (VP); M. LEMARE (VP); Mme BAUDET (VP); M. SOURISSEAU (VP); Mme BRACCO (VP); M. LEMOINE (VP); Mme LEFEBVRE (VP); M. BILLARD; Mme DORANGE; M. MARTIAL; M. MASSELUS; M. ROUX; Mme LEMAITRE-LÉZIN

Absent(s) représenté(s) :

M. TÉROUINARD, Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, Mme HAMELIN, Mme HONNEUR, M. LE DORVEN, Mme MINARD, M. de MONTGOLFIER, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIÈRE

Absent(s) non représenté(s) :

Mme HENRI, M. LAMIRAULT, M. MARIE, M. PUYENCHET, Mme de SOUANCÉ

L'Assemblée PREND ACTE

- de l'information du Président dans le cadre de ses délégations conformément au rapport ci-annexé.

Reçu en préfecture : 12/08/2020

8.1 MOTION POUR LA RÉALISATION DE L'A154

L'Assemblée départementale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Claude TEROUINARD, Président de Conseil départemental.

Étaient présents :

Mme FROMONT (VP); M. LEMARE (VP); Mme BAUDET (VP); M. SOURISSEAU (VP); Mme BRACCO (VP); M. LEMOINE (VP); Mme LEFEBVRE (VP); M. BILLARD; Mme DORANGE; M. MARTIAL; M. MASSELUS; M. ROUX; Mme LEMAITRE-LÉZIN

Absent(s) représenté(s) :

M. TÉROUINARD, Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, Mme HAMELIN, Mme HONNEUR, M. LE DORVEN, Mme MINARD, M. de MONTGOLFIER, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIÈRE

Absent(s) non représenté(s) :

Mme HENRI, M. LAMIRAULT, M. MARIE, M. PUYENCHET, Mme de SOUANCÉ

L'Assemblée PREND ACTE

- d'autoriser le Président à approuver la motion pour la réalisation de l'A154.

Reçu en préfecture : 12/08/2020

BS BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020

L'Assemblée départementale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Claude TEROUINARD, Président de Conseil départemental.

Étaient présents :

Mme FROMONT (VP); M. LEMARE (VP); Mme BAUDET (VP); M. SOURISSEAU (VP); Mme BRACCO (VP); M. LEMOINE (VP); Mme LEFEBVRE (VP); M. BILLARD; Mme DORANGE; M. MARTIAL; M. MASSELUS; M. ROUX; Mme LEMAITRE-LÉZIN

Absent(s) représenté(s) :

M. TÉROUINARD, Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, Mme HAMELIN, Mme HONNEUR, M. LE DORVEN, Mme MINARD, M. de MONTGOLFIER, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIÈRE

Absent(s) non représenté(s) :

Mme HENRI, M. LAMIRAULT, M. MARIE, M. PUYENCHET, Mme de SOUANCÉ

L'Assemblée DÉCIDE à l'UNANIMITÉ

- de bien vouloir en délibérer.

Reçu en préfecture : 29/07/2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE PRÉSIDENT,

Claude TÉROUINARD

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

séance du 03/07/2020

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt , le trois juillet à 14:30, la Commission permanente s'est réunie à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Claude, Président du Conseil départemental,

A – Examen des rapports

0.1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 05 juin 2020

Étaient présents :

M. TÉROUINARD, Mme FROMONT (VP), M. LEMARE (VP), Mme BAUDET (VP), M. SOURISSEAU (VP), Mme BRETON (VP), Mme LEFEBVRE (VP), M. BILLARD, Mme DORANGE, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. MARIE, M. MARTIAL, M. MASSELUS, Mme MINARD, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIERE, M. ROUX, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) représenté(s) :

Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, M. LE DORVEN, M. de MONTGOLFIER

Absent(s) non représenté(s) :

Mme BRACCO (VP), M. LEMOINE (VP), M. GUÉRET (VP), M. PUYENCHET

La commission permanente décide à l'unanimité :

- Conformément à l'article L.3121-13 du Code général des collectivités territoriales, d'adopter le procès-verbal de la séance du 05 juin 2020.

Reçu en préfecture le : 12/08/2020

0.2 - Rapports complémentaires

Étaient présents :

M. TÉROUINARD, Mme FROMONT (VP), M. LEMARE (VP), Mme BAUDET (VP), M. SOURISSEAU (VP), Mme BRACCO (VP), Mme BRETON (VP), Mme LEFEBVRE (VP), M. BILLARD, Mme DORANGE, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. MARIE, M. MARTIAL, M. MASSELUS, Mme MINARD, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIERE, M. ROUX, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) représenté(s) :

Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, M. LE DORVEN, M. de MONTGOLFIER

Absent(s) non représenté(s) :

M. LEMOINE (VP), M. GUÉRET (VP), M. PUYENCHET

La commission permanente décide à l'unanimité :

Conformément à l'article L3121-19 du CGCT et compte tenu de l'urgence, d'accepter l'inscription à l'ordre du jour des rapports suivants :

- rapport 6.1 : protocole « actions bourgs-centres en Eure-et-Loir » : communes de Bu, Brezolles, Senonche et les Villages-Vovéens

Reçu en préfecture le : 12/08/2020

2.1 - Plan santé 28 : aide aux déplacements des étudiants

Étaient présents :

M. TÉROUINARD, Mme FROMONT (VP), M. LEMARE (VP), Mme BAUDET (VP), M. SOURISSEAU (VP), Mme BRACCO (VP), Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme LEFEBVRE (VP), M. BILLARD, Mme DORANGE, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. MARIE, M. MARTIAL, M. MASSELUS, Mme MINARD, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIERE, M. ROUX, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) représenté(s) :

Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, M. LE DORVEN, M. de MONTGOLFIER

Absent(s) non représenté(s) :

M. LEMOINE (VP), M. PUYENCHET

La commission permanente décide à l'unanimité :

- *d'accorder une aide de 119 € à Madame M.S dans le cadre de l'aide aux déplacements du Plan santé 28 ;*
- *d'autoriser le Président à signer la convention individuelle et personnalisée (conformément au modèle validé lors de la Commission permanente du 6 mars 2020) ;*

Reçu en préfecture le : 12/08/2020

2.2 - PLAN santé 28 : convention de partenariat 2020-2021 CD28-CROUS - hébergement des étudiants à Chartres

Étaient présents :

M. TÉROUINARD, Mme FROMONT (VP), M. LEMARE (VP), Mme BAUDET (VP), M. SOURISSEAU (VP), Mme BRACCO (VP), Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme LEFEBVRE (VP), M. BILLARD, Mme DORANGE, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. MARIE, M. MARTIAL, M. MASSELUS, Mme MINARD, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIERE, M. ROUX, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) représenté(s) :

Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, M. LE DORVEN, M. de MONTGOLFIER

Absent(s) non représenté(s) :

M. LEMOINE (VP), M. PUYENCHET

La commission permanente décide à l'unanimité :

- *d'approuver la convention de partenariat 2020-2021 entre le Conseil départemental et le CROUS, annexée au présent rapport ;*
- *d'autoriser le Président à la signer.*

Reçu en préfecture le : 12/08/2020

2.3 - Révision du règlement départemental du transport adapté des élèves et étudiants handicapés

Étaient présents :

M. TÉROUINARD, Mme FROMONT (VP), M. LEMARE (VP), Mme BAUDET (VP), M. SOURISSEAU (VP), Mme BRACCO (VP), Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme LEFEBVRE (VP), M. BILLARD, Mme DORANGE, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. MARIE, M. MARTIAL, M. MASSELUS, Mme MINARD, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIERE, M. ROUX, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) représenté(s) :

Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, M. LE DORVEN, M. de MONTGOLFIER

Absent(s) non représenté(s) :

M. LEMOINE (VP), M. PUYENCHET

La commission permanente décide à l'unanimité :

- *D'approuver les termes du Règlement départemental du transport adapté des élèves et étudiants handicapés ci-annexé pour un effet au 1^{er} septembre 2020,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à le signer.*

Reçu en préfecture le : 12/08/2020

2.4 - Départ en Belgique de Mme D

Étaient présents :

M. TÉROUINARD, Mme FROMONT (VP), M. LEMARE (VP), Mme BAUDET (VP), M. SOURISSEAU (VP), Mme BRACCO (VP), Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme LEFEBVRE (VP), M. BILLARD, Mme DORANGE, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. MARIE, M. MARTIAL, M. MASSELUS, Mme MINARD, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIERE, M. ROUX, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) représenté(s) :

Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, M. LE DORVEN, M. de MONTGOLFIER

Absent(s) non représenté(s) :

M. LEMOINE (VP), M. PUYENCHET

La commission permanente décide à l'unanimité :

- *d'approuver la convention relative à la prise en charge, par le Conseil départemental d'Eure-et-Loir Loir, des frais de séjour de Madame D, personne en situation de handicap dans un établissement médico-social situé en Belgique ;*

- *d'autoriser le Président à la signer.*

Reçu en préfecture le : 12/08/2020

2.5 - Conventions relatives à une prestation de mission de l'éducation nationale envers la maison départementale de l'autonomie d'Eure-et-Loir

Étaient présents :

M. TÉROUINARD, Mme FROMONT (VP), M. LEMARE (VP), Mme BAUDET (VP), M. SOURISSEAU (VP), Mme BRACCO (VP), Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme LEFEBVRE (VP), M. BILLARD, Mme DORANGE, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. MARIE, M. MARTIAL, M. MASSELUS, Mme MINARD, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIERE, M. ROUX, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) représenté(s) :

Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, M. LE DORVEN, M. de MONTGOLFIER

Absent(s) non représenté(s) :

M. LEMOINE (VP), M. PUYENCHET

La commission permanente décide à l'unanimité :

- *d'approuver les termes des deux conventions pour les collègues Mathurin Régnier et Pierre et Marie Curie relatif à une prestation de mission de l'Education nationale envers la maison départementale de l'autonomie d'Eure-et-Loir ci-annexées,*

- *d'autoriser Monsieur le Président à les signer.*

Reçu en préfecture le : 12/08/2020

3.1 - Bibliothèques : aide au développement et aide à l'animation

Étaient présents :

M. TÉROUINARD, Mme FROMONT (VP), M. LEMARE (VP), Mme BAUDET (VP), M. SOURISSEAU (VP), Mme BRACCO (VP), Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme LEFEBVRE (VP), M. BILLARD, Mme DORANGE, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. MARIE, M. MARTIAL, M. MASSELUS, Mme MINARD, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIERE, M. ROUX, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) représenté(s) :

Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, M. LE DORVEN, M. de MONTGOLFIER

Absent(s) non représenté(s) :

M. LEMOINE (VP), M. PUYENCHET

La commission permanente décide à l'unanimité :

- *d'attribuer les subventions présentées dans le tableau-ci-annexé au titre des aides au développement et à l'animation.*

Reçu en préfecture le : 12/08/2020

3.2 - Subventions au titre du dispositif "bourses de formation aux jeunes sportifs inscrits dans une structure d'accès au haut niveau"

Étaient présents :

M. TÉROUINARD, Mme FROMONT (VP), M. LEMARE (VP), Mme BAUDET (VP), M. SOURISSEAU (VP), Mme BRACCO (VP), Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme LEFEBVRE (VP), M. BILLARD, Mme DORANGE, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. MARIE, M. MARTIAL, M. MASSELUS, Mme MINARD, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIERE, M. ROUX, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) représenté(s) :

Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, M. LE DORVEN, M. de MONTGOLFIER

Absent(s) non représenté(s) :

M. LEMOINE (VP), M. PUYENCHET

La commission permanente décide à l'unanimité :

- *d'attribuer aux bénéficiaires les bourses mentionnées dans le tableau annexé.*

Reçu en préfecture le : 12/08/2020

3.3 - Conventions entre le département et les acteurs associatifs

Étaient présents :

M. TÉROUINARD, Mme FROMONT (VP), M. LEMARE (VP), Mme BAUDET (VP), M. SOURISSEAU (VP), Mme BRACCO (VP), Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme LEFEBVRE (VP), M. BILLARD, Mme DORANGE, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. MARIE, M. MARTIAL, M. MASSELUS, Mme MINARD, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIERE, M. ROUX, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) représenté(s) :

Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, M. LE DORVEN, M. de MONTGOLFIER

Absent(s) non représenté(s) :

M. LEMOINE (VP), M. PUYENCHET

La commission permanente décide à l'unanimité :

- *D'approuver les conventions ci-annexées, entre le Département et les acteurs associatifs ;*

- *D'autoriser le Président à les signer.*

Reçu en préfecture le : 12/08/2020

3.4 - "Terre de Hand" : soutien aux clubs formateurs

Étaient présents :

M. TÉROUINARD, Mme FROMONT (VP), M. LEMARE (VP), Mme BAUDET (VP), M. SOURISSEAU (VP), Mme BRACCO (VP), Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme LEFEBVRE (VP), M. BILLARD, Mme DORANGE, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. MARIE, M. MARTIAL, M. MASSELUS, Mme MINARD, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIERE, M. ROUX, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) représenté(s) :

Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, M. LE DORVEN, M. de MONTGOLFIER

Absent(s) non représenté(s) :

M. LEMOINE (VP), M. PUYENCHET

La commission permanente décide à l'unanimité :

- *d'attribuer les subventions aux clubs sportifs mentionnées en annexe.*

Reçu en préfecture le : 12/08/2020

4.1 - Voirie départementale en traverse d'agglomération - convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et d'entretien entre le Département et la commune de Oinville-sous-Auneau - rue de la Pyramide - RD122.7/2

Étaient présents :

M. TÉROUINARD, Mme FROMONT (VP), M. LEMARE (VP), Mme BAUDET (VP), M. SOURISSEAU (VP), Mme BRACCO (VP), Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme LEFEBVRE (VP), M. BILLARD, Mme DORANGE, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. MARIE, M. MARTIAL, M. MASSELUS, Mme MINARD, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIERE, M. ROUX, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) représenté(s) :

Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, M. LE DORVEN, M. de MONTGOLFIER

Absent(s) non représenté(s) :

M. LEMOINE (VP), M. PUYENCHET

La commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention relative aux travaux d'aménagement de voirie sur la RD 122.7/2 avec la commune de Oinville-sous-Auneau,
- d'autoriser le Président à la signer.

Reçu en préfecture le : 12/08/2020

4.2 - Convention relative au financement du projet de carrefour giratoire sur la RD 24 en entrée du zoo-refuge la tanière

Étaient présents :

M. TÉROUINARD, Mme FROMONT (VP), M. LEMARE (VP), Mme BAUDET (VP), M. SOURISSEAU (VP), Mme BRACCO (VP), Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme LEFEBVRE (VP), M. BILLARD, Mme DORANGE, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. MARIE, M. MARTIAL, M. MASSELUS, Mme MINARD, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIERE, M. ROUX, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) représenté(s) :

Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, M. LE DORVEN, M. de MONTGOLFIER

Absent(s) non représenté(s) :

M. LEMOINE (VP), M. PUYENCHET

La commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention joint en annexe et d'autoriser le Président à la signer.

Reçu en préfecture le : 12/08/2020

4.3 - Voirie départementale en traverse d'agglomération - convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et d'entretien entre le Département et la commune de Ouarville - hameau de Ossoville - RD132

Étaient présents :

M. TÉROUINARD, Mme FROMONT (VP), M. LEMARE (VP), Mme BAUDET (VP), M. SOURISSEAU (VP), Mme BRACCO (VP), Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme LEFEBVRE (VP), M. BILLARD, Mme DORANGE, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. MARIE, M. MARTIAL, M. MASSELUS, Mme MINARD, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIERE, M. ROUX, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) représenté(s) :

Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, M. LE DORVEN, M. de MONTGOLFIER

Absent(s) non représenté(s) :

M. LEMOINE (VP), M. PUYENCHET

La commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention relative aux travaux d'aménagement de voirie sur la RD 132 avec la commune de Ouarville,
- d'autoriser le Président à la signer.

Reçu en préfecture le : 12/08/2020

6.1 - Protocoles "action bourgs-centres en eure-et-loir" : communes de Bu, Brezolles, Senonches, Les Villages-Vovéens

Étaient présents :

M. TÉROUINARD, Mme FROMONT (VP), M. LEMARE (VP), Mme BAUDET (VP), M. SOURISSEAU (VP), Mme BRACCO (VP), Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme LEFEBVRE (VP), M. BILLARD, Mme DORANGE, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAUT, M. MARIE, M. MARTIAL, M. MASSELUS, Mme MINARD, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIERE, M. ROUX, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) représenté(s) :

Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, M. LE DORVEN, M. de MONTGOLFIER

Absent(s) non représenté(s) :

M. LEMOINE (VP), M. PUYENCHET

La commission permanente décide à l'unanimité :

- *d'approuver les protocoles « bourgs-centres » concernant les communes de Bu, Brezolles, Senonches et les Villages Vovéens.*

- *d'autoriser le Président à les signer.*

Reçu en préfecture le : 12/08/2020

6.2 - Convention étude complémentaire de revitalisation "action bourgs-centres" commune d'Illiers-Combray

Étaient présents :

M. TÉROUINARD, Mme FROMONT (VP), M. LEMARE (VP), Mme BAUDET (VP), M. SOURISSEAU (VP), Mme BRACCO (VP), Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme LEFEBVRE (VP), M. BILLARD, Mme DORANGE, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAUT, M. MARIE, M. MARTIAL, M. MASSELUS, Mme MINARD, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIERE, M. ROUX, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) représenté(s) :

Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, M. LE DORVEN, M. de MONTGOLFIER

Absent(s) non représenté(s) :

M. LEMOINE (VP), M. PUYENCHET

La commission permanente décide à l'unanimité :

- *d'approuver la convention d'étude complémentaire de revitalisation concernant la commune d'Illiers-Combray,*

- *d'autoriser le Président à la signer.*

Reçu en préfecture le : 12/08/2020

6.3 - FDI 2020 : projets structurants

Étaient présents :

M. TÉROUINARD, Mme FROMONT (VP), M. LEMARE (VP), Mme BAUDET (VP), M. SOURISSEAU (VP), Mme BRACCO (VP), Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme LEFEBVRE (VP), M. BILLARD, Mme DORANGE, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAUT, M. MARIE, M. MARTIAL, M. MASSELUS, Mme MINARD, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIERE, M. ROUX, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) représenté(s) :

Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, M. LE DORVEN, M. de MONTGOLFIER

Absent(s) non représenté(s) :

M. LEMOINE (VP), M. PUYENCHET

La commission permanente décide à l'unanimité :

- *d'accorder les subventions détaillées dans le tableau annexé.*

Reçu en préfecture le : 12/08/2020

6.4 - FDI 2020 : enveloppes cantonales

Étaient présents :

M. TÉROUINARD, Mme FROMONT (VP), M. LEMARE (VP), Mme BAUDET (VP), M. SOURISSEAU (VP), Mme BRACCO (VP), Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme LEFEBVRE (VP), M. BILLARD, Mme DORANGE, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. MARIE, M. MARTIAL, M. MASSELUS, Mme MINARD, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIERE, M. ROUX, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) représenté(s) :

Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, M. LE DORVEN, M. de MONTGOLFIER

Absent(s) non représenté(s) :

M. LEMOINE (VP), M. PUYENCHET

La commission permanente décide à l'unanimité :

- d'accorder les subventions détaillées dans le tableau annexé.

Reçu en préfecture le : 12/08/2020

6.5 - Subventions proposées au titre du dispositif "biodiversité"

Étaient présents :

M. TÉROUINARD, Mme FROMONT (VP), M. LEMARE (VP), Mme BAUDET (VP), M. SOURISSEAU (VP), Mme BRACCO (VP), Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme LEFEBVRE (VP), M. BILLARD, Mme DORANGE, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. MARIE, M. MARTIAL, M. MASSELUS, Mme MINARD, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIERE, M. ROUX, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) représenté(s) :

Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, M. LE DORVEN, M. de MONTGOLFIER

Absent(s) non représenté(s) :

M. LEMOINE (VP), M. PUYENCHET

La commission permanente décide à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions dont le détail est indiqué dans l'annexe.

Reçu en préfecture le : 12/08/2020

6.6 - Subventions au titre du dispositif "eau potable"

Étaient présents :

M. TÉROUINARD, Mme FROMONT (VP), M. LEMARE (VP), Mme BAUDET (VP), M. SOURISSEAU (VP), Mme BRACCO (VP), Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme LEFEBVRE (VP), M. BILLARD, Mme DORANGE, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. MARIE, M. MARTIAL, M. MASSELUS, Mme MINARD, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIERE, M. ROUX, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) représenté(s) :

Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, M. LE DORVEN, M. de MONTGOLFIER

Absent(s) non représenté(s) :

M. LEMOINE (VP), M. PUYENCHET

La commission permanente décide à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions dont le détail est indiqué dans l'annexe.

Reçu en préfecture le : 12/08/2020

6.7 - Subventions proposées au titre du contrat territorial Loir Amont n°2

Étaient présents :

M. TÉROUINARD, Mme FROMONT (VP), M. LEMARE (VP), Mme BAUDET (VP), M. SOURISSEAU (VP), Mme BRACCO (VP), Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme LEFEBVRE (VP), M. BILLARD, Mme DORANGE, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. MARIE, M. MARTIAL, M. MASSELUS, Mme MINARD, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIERE, M. ROUX, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) représenté(s) :

Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, M. LE DORVEN, M. de MONTGOLFIER

Absent(s) non représenté(s) :

M. LEMOINE (VP), M. PUYENCHET

La commission permanente décide à l'unanimité ::

- d'attribuer les subventions dont le détail est indiqué dans l'annexe.

Reçu en préfecture le : 12/08/2020

6.8 - Nouvelle convention d'adhésion au FSIAREP

Étaient présents :

M. TÉROUINARD, Mme FROMONT (VP), M. LEMARE (VP), Mme BAUDET (VP), M. SOURISSEAU (VP), Mme BRACCO (VP), Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme LEFEBVRE (VP), M. BILLARD, Mme DORANGE, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. MARIE, M. MARTIAL, M. MASSELUS, Mme MINARD, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIERE, M. ROUX, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) représenté(s) :

Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, M. LE DORVEN, M. de MONTGOLFIER

Absent(s) non représenté(s) :

M. LEMOINE (VP), M. PUYENCHET

La commission permanente décide :

- d'approuver les termes de la convention type d'adhésion au FSIAREP, ci-annexée,*
- d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion au FSIAREP.*

Reçu en préfecture le : 12/08/2020

6.9 - Aménagement foncier agricole et forestier de Charonville

Étaient présents :

M. TÉROUINARD, Mme FROMONT (VP), M. LEMARE (VP), Mme BAUDET (VP), M. SOURISSEAU (VP), Mme BRACCO (VP), Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme LEFEBVRE (VP), M. BILLARD, Mme DORANGE, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. MARIE, M. MARTIAL, M. MASSELUS, Mme MINARD, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIERE, M. ROUX, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) représenté(s) :

Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, M. LE DORVEN, M. de MONTGOLFIER

Absent(s) non représenté(s) :

M. LEMOINE (VP), M. PUYENCHET

La commission permanente décide à l'unanimité :

- d'ordonner l'aménagement foncier agricole et forestier sur la commune de CHARONVILLE avec extensions sur les communes de BLANDAINVILLE, SAINT-AVIT-LES-GUESPIERES, et SAUMERAY selon les conditions du présent rapport.

Voies et délais de recours :

la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification.*

Cependant, il est possible au préalable de former un recours gracieux adressé à Monsieur le Président du Conseil départemental dans le délai de 2 mois à compter de la notification ; et en cas de réponse défavorable ou sans réponse dans le délai de 2 mois à compter de la demande, le Tribunal administratif pourra être saisi dans le délai du recours contentieux.*

**ou de son affichage pour les personnes non destinataires d'une notification.*

Reçu en préfecture le : 12/08/2020

6.10 - Vente d'une parcelle à la Communauté de communes des Portes Eureliennes D'Île de France - Commune de Nogent-le-Roi

Étaient présents :

M. TÉROUINARD, Mme FROMONT (VP), M. LEMARE (VP), Mme BAUDET (VP), M. SOURISSEAU (VP), Mme BRACCO (VP), Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme LEFEBVRE (VP), M. BILLARD, Mme DORANGE, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. MARIE, M. MARTIAL, M. MASSELUS, Mme MINARD, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIERE, M. ROUX, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) représenté(s) :

Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, M. LE DORVEN, M. de MONTGOLFIER

Absent(s) non représenté(s) :

M. LEMOINE (VP), M. PUYENCHET

La commission permanente décide à l'unanimité :

- d'accepter la cession de la parcelle ZL 7 située sur la commune de Nogent-le-Roi ; aux conditions décrites dans le présent rapport, ainsi que toutes les opérations liées à cette opération foncière ;

- d'autoriser le Président à signer l'acte en la forme administrative, ainsi que tous les documents y afférents.

Reçu en préfecture le : 12/08/2020

6.11 - Aménagement agricole et forestier de Villars

Étaient présents :

M. TÉROUINARD, Mme FROMONT (VP), M. LEMARE (VP), Mme BAUDET (VP), M. SOURISSEAU (VP), Mme BRACCO (VP), Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme LEFEBVRE (VP), M. BILLARD, Mme DORANGE, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. MARIE, M. MARTIAL, M. MASSELUS, Mme MINARD, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIERE, M. ROUX, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) représenté(s) :

Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, M. LE DORVEN, M. de MONTGOLFIER

Absent(s) non représenté(s) :

M. LEMOINE (VP), M. PUYENCHET

La commission permanente décide à l'unanimité :

- d'ordonner l'aménagement foncier agricole et forestier sur la commune de VILLARS avec extensions sur les communes de EOLE-EN-BEAUCE, LE-GAULT-SAINT-DENIS, NEUVY-EN-DUNOIS, LES-VILLAGES-VOVEENS, et SANCHEVILLE selon les conditions du présent rapport.

Voies et délais de recours :

la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux formé auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification*.

Cependant, il est possible au préalable de former un recours gracieux adressé à Monsieur le Président du Conseil départemental dans le délai de 2 mois à compter de la notification* ; et en cas de réponse défavorable ou sans réponse dans le délai de 2 mois à compter de la demande, le Tribunal administratif pourra être saisi dans le délai du recours contentieux.

*ou de son affichage pour les personnes non destinataires d'une notification.

Reçu en préfecture le : 12/08/2020

6.12 - Vélotourisme : convention de partenariat - comité d'itinéraire de la vallée du Loir à vélo

Étaient présents :

M. TÉROUINARD, Mme FROMONT (VP), M. LEMARE (VP), Mme BAUDET (VP), M. SOURISSEAU (VP), Mme BRACCO (VP), Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme LEFEBVRE (VP), M. BILLARD, Mme DORANGE, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. MARIE, M. MARTIAL, M. MASSELUS, Mme MINARD, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIERE, M. ROUX, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) représenté(s) :

Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, M. LE DORVEN, M. de MONTGOLFIER

Absent(s) non représenté(s) :

M. LEMOINE (VP), M. PUYENCHET

La commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention conclue avec l'OTVL ci-annexée,
- d'autoriser le Président autoriser à la signer.

Reçu en préfecture le : 12/08/2020

8.1 - Information du président dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics

Étaient présents :

M. TÉROUINARD, Mme FROMONT (VP), M. LEMARE (VP), Mme BAUDET (VP), M. SOURISSEAU (VP), Mme BRACCO (VP), Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme LEFEBVRE (VP), M. BILLARD, Mme DORANGE, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. MARIE, M. MARTIAL, M. MASSELUS, Mme MINARD, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIERE, M. ROUX, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) représenté(s) :

Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, M. LE DORVEN, M. de MONTGOLFIER

Absent(s) non représenté(s) :

M. LEMOINE (VP), M. PUYENCHET

La commission permanente décide à l'unanimité :

De prendre acte des décisions prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics, conformément aux tableaux ci-annexés.

Reçu en préfecture le : 12/08/2020

8.2 - Information de la commission solidarités autonomie et santé publique - MNA

Étaient présents :

M. TÉROUINARD, Mme FROMONT (VP), M. LEMARE (VP), Mme BAUDET (VP), M. SOURISSEAU (VP), Mme BRACCO (VP), Mme BRETON (VP), M. GUÉRET (VP), Mme LEFEBVRE (VP), M. BILLARD, Mme DORANGE, Mme HAMELIN, Mme HENRI, Mme HONNEUR, M. LAMIRAULT, M. MARIE, M. MARTIAL, M. MASSELUS, Mme MINARD, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIERE, M. ROUX, Mme de SOUANCÉ

Absent(s) représenté(s) :

Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, M. LE DORVEN, M. de MONTGOLFIER

Absent(s) non représenté(s) :

M. LEMOINE (VP), M. PUYENCHET

La commission permanente décide à l'unanimité :

- de prendre acte de ces informations portant sur la prise en charge des Mineurs non accompagnés.

Reçu en préfecture le : 12/08/2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE PRÉSIDENT,

Claude TÉROUINARD

ARRÊTÉS RÉGLEMENTAIRES

SOMMAIRE

pages

<u>AR0107200211 intérim de délégation de signature de stéphanie delapierre, directrice générale adjointe performance de la gestion publique.....</u>	<u>3</u>
<u>AR0107200212 délégation de signature au sein de la direction du pilotage des prestations sociales.....</u>	<u>5</u>
<u>AR0107200213 intérim de délégation de signature de jean-luc bailly directeur général adjoint solidarités et citoyennetés.....</u>	<u>7</u>
<u>AR0107200214 Prix de journée 2020 du service de placement familial d'eure-et-loir de la fondation grancher</u>	<u>9</u>
<u>AR2207200215 prix de journée pour l'exercice 2020 de la mecs et du suivi à domicile du shema géré par l'adsea 28.....</u>	<u>12</u>
<u>ARNT0107200007 portant interdiction d'accès à la rd 103/6 aux véhicules articulés, trains doubles ou ensemble de véhicules dont le ptac ou ptra excède 7,5 t, sauf cars scolaires et ensembles agricoles d'un ptac de 25 t desservant les exploitations, et abrogeant l'arrêté ARNT2012190027 - commune de vaupillon. </u>	<u>15</u>

Identifiant projet : 14745
N°AR0107200211

Arrêté

**INTÉRIM DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE STÉPHANIE DELAPIERRE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE PERFORMANCE DE LA
GESTION PUBLIQUE**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU l'article L. 3221-3 du code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération du Conseil départemental en date du 17 octobre 2017, constatant l'élection de Monsieur Claude TÉROUINARD en qualité de Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir ;
VU l'arrêté n°AR 2406200174 du 24 juin 2020 donnant délégation de signature à Madame Stéphanie DELAPIERRE, Directrice générale adjointe assurant l'intérim de Directeur général des services ;
VU l'arrêté n°AR 2406200175 du 24 juin 2020 donnant délégation de signature en matière de marchés publics ;

CONSIDERANT que Madame Stéphanie DELAPIERRE, Directrice générale adjointe performance de la gestion publique assure l'intérim de Directeur général des services ;

CONSIDERANT que dans ces conditions, Monsieur Mathias TEILLEUX, Directeur des finances et du contrôle de gestion assure l'intérim de Directeur général adjoint performance de la gestion publique, à compter du 1^{er} juillet 2020 ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Stéphanie DELAPIERRE, délégation est accordée à Monsieur Mathias TEILLEUX, Directeur des finances et du contrôle de gestion assurant l'intérim de Directeur général adjoint performance de la gestion publique à l'exception :

- des rapports soumis à l'Assemblée départementale,
- des rapports soumis à la Commission permanente,
- des délibérations et décisions correspondantes,
- des arrêtés de délégation de signature.

ARTICLE 2. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Stéphanie DELAPIERRE, délégation est donnée à Monsieur Mathias TEILLEUX, Directeur des finances et du contrôle de gestion assurant l'intérim de Directeur général adjoint performance de la gestion publique, pour représenter le Président du Conseil départemental dans l'exercice de ses fonctions relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

ARTICLE 3. Le présent arrêté complète les arrêtés n°AR 2406200174 et n°AR 2406200175 du 24 juin 2020.

ARTICLE 3. Madame la Directrice générale des services par intérim et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet dès qu'il aura été rendu exécutoire.

Chartres, le 01/07/2020

LE PRÉSIDENT,

Claude TEROUINARD

Identifiant projet : 14743
N°AR0107200212

Arrêté

DÉLÉGATION DE SIGNATURE
AU SEIN DE LA DIRECTION DU PILOTAGE DES
PRESTATIONS SOCIALES

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- VU** l'article L. 3221-3 du code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération du Conseil départemental en date du 17 octobre 2017, constatant l'élection de Monsieur Claude TÉROUINARD en qualité de Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir ;
VU l'arrêté n° AR2406200174 du 24 juin 2020 donnant délégation de signature à Madame Stéphanie DELAPIERRE, Directrice générale adjointe assurant l'intérim de Directeur général des services ;
VU l'arrêté n° AR240620184 du 24 juin 2020 donnant délégation de signature au sein de la Direction du pilotage des prestations sociales ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 – A compter du 1^{er} juillet 2020, délégation est donnée à Monsieur Thomas BOURDET, Directeur du pilotage des prestations sociales, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions de sa direction, les pièces énumérées ci-dessous :

1. Arrêtés de tarification des Établissements et Services Médicaux Sociaux pris en application des avis de la Commission de tarification,
2. Correspondances administratives à l'exception de celles adressées aux élus.
3. Bordereaux d'envoi et transmissions aux maires, partenaires, directeurs et chefs de service.
4. Formalités relatives à la commande publique :
 - passation de commandes dans le cadre des marchés existants, y compris à bons de commande, et pour toute autre commande, dans le respect des procédures internes en matière de commande publique, dans la limite de 25 000 € HT,
 - signature des arrêtés des pièces de dépenses, opérations matérielles de liquidation (réception, décompte), ainsi que tous actes liés à l'exécution courante des marchés.
5. Copies certifiées conformes de délibérations et arrêtés départementaux.
6. Mentions attestant du caractère exécutoire des actes administratifs départementaux.
7. Ordres de mission du personnel et toute pièce comptable de la Direction.
8. Documents d'information envers des usagers, établissements et divers partenaires.
9. En matière de Revenu de solidarité active (RSA) :
 - toute décision relative aux amendes administratives prises en application de L.262-52 du code de l'action sociale et des familles,
 - toute décision relative aux indus RSA (remise partielle, totale ou refus) ainsi que les décisions faisant suite à un recours administratif préalable obligatoire,
 - décisions individuelles.
10. En matière d'aide sociale :
 - saisine du TGI relative aux obligés alimentaires en matière d'aide sociale,
 - toute décision relative aux créances départementales en matière d'aide sociale.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Thomas BOURDET,
- Madame Delphine BRIERE, Cheffe de service des établissements et services médico-sociaux, reçoit délégation à l'effet de signer les pièces énumérées à l'article 1 points 1 à 8
- Monsieur Jérôme BETOULLE, Chef du service du contrôle et du contentieux, reçoit délégation à l'effet de signer les pièces énumérées à l'article 1 points 2 à 10.

ARTICLE 3 - L'arrêté n° AR240620184 du 24 juin 2020 est abrogé.

ARTICLE 4 - Madame la Directrice générale des services par intérim et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet dès qu'il aura été rendu exécutoire.

Chartres, le 01/07/2020

LE PRÉSIDENT,

Claude TEROUINARD

Identifiant projet : 14744
N°AR0107200213

Arrêté

INTÉRIM DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
DE JEAN-LUC BAILLY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT SOLIDARITÉS ET
CITOYENNETÉS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU l'article L. 3221-3 du code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération du Conseil départemental en date du 17 octobre 2017, constatant l'élection de Monsieur Claude TÉROUINARD en qualité de Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir ;
VU l'arrêté n°AR 2406200174 du 24 juin 2020 donnant délégation de signature à Madame Stéphanie DELAPIERRE, Directrice générale adjointe assurant l'intérim de Directeur général des services ;
VU l'arrêté n°AR 2406200178 du 24 juin 2020 portant intérim de délégation de signature de Jean-Luc BAILLY, Directeur général adjoint solidarités et citoyennetés ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Luc BAILLY, Directeur général adjoint solidarités et citoyenneté, a transmis au Département un certificat médical le plaçant en congé de maladie à partir du 26 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que dans ces conditions la délégation de signature de Monsieur Jean-Luc BAILLY doit être temporairement confiée à l'un des Directeurs de la Direction générale adjointe solidarités et citoyenneté,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1. Délégation temporaire est donnée à :

- Monsieur Thomas BOURDET, Directeur du pilotage des prestations sociales, du 26 juin 2020 au 14 juillet 2020 puis du 3 août 2020 jusqu'à l'expiration du congé de maladie de Monsieur Jean-Luc BAILLY ;
- Monsieur Damien GRETHEN, Directeur de l'enfance et de la famille, du 15 juillet 2020 au 31 juillet 2020,

aux lieu et place de Monsieur Jean-Luc BAILLY.

ARTICLE 2. Le présent arrêté cessera de produire ses effets à l'expiration du congé de maladie de Monsieur Jean-Luc BAILLY, en cours à la date du présent arrêté, et de ses éventuels renouvellements.

ARTICLE 2. L'arrêté n°AR 2406200178 du 24 juin 2020 est abrogé.

ARTICLE 4. Madame la Directrice générale des services par intérim et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet dès qu'il aura été rendu exécutoire.

Chartres, le 01/07/2020

LE PRÉSIDENT,

Claude TEROUINARD

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Direction du pilotage des prestations sociales

Identifiant projet : 14667
N°AR0107200214

Arrêté

PRIX DE JOURNÉE 2020 DU SERVICE DE PLACEMENT FAMILIAL D'EURE-ET-LOIR DE LA FONDATION GRANCHER

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°82-339 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

Vu la loi n° 86-17 du 06 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé ;

Vu la loi n° 2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004, relatif au Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu les arrêtés du 6 juin 2000, l'un fixant le niveau de vote des crédits dans les établissements publics sociaux et médico-sociaux, l'autre fixant les comptes obligatoirement ouverts dans le budget et la comptabilité des établissements publics sociaux, communaux, intercommunaux, départementaux et interdépartementaux ;

Vu les arrêtés du 8 août 2002, l'un relatif à la composition des groupes fonctionnels prévus au I de l'article L. 315-15 du code de l'action sociale et des familles, l'autre modifiant l'arrêté du 6 juin 2000 fixant le niveau de vote des crédits dans les établissements publics sociaux ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2003 fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2006-642 du 31 mai 2006 relatif au financement et à la tarification de certains établissements sociaux et médico-sociaux ;

Vu les documents budgétaires transmis par la Fondation Grancher concernant le service de placement familial spécialisé d'Eure-et-Loir au titre de l'exercice 2020 ;

Vu la délibération n° 1-3 du Conseil départemental d'Eure-et-Loir en date du 16 décembre 2019 relative aux taux directeurs des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'exercice 2020 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général adjoint solidarités et citoyenneté par intérim ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Les dépenses et recettes prévisionnelles du service de placement familial en Eure-et-Loir de la Fondation Grancher, au titre de l'exercice 2020, sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants	Total
Dépenses	Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	1 529 962,90 €	8 038 942,65 €
	Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	5 872 207,22 €	
	Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	474 848,07 €	
	Déficit N-3 + N-2	161 924,46 €	
Recettes	Groupe I : Produits de la tarification	8 038 942,65 €	8 038 942,65 €
	Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	
	Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €	

ARTICLE 2 :

Le prix de journée applicable à la Fondation Grancher pour le service de placement familial spécialisé d'Eure-et-Loir sis à Chartres est fixé à **131,46 €** pour l'exercice 2020.

ARTICLE 3 :

Conformément au décret n° 2006-642 du 31 mai 2006 relatif au financement et à la tarification de certains établissements sociaux et médico-sociaux, le tarif sera de **137,21 €** à compter du 1^{er} août 2020 jusqu'au 31 décembre 2020,

ARTICLE 4 :

A compter du 1^{er} janvier 2021, le prix de journée applicable à la Fondation Grancher pour le service de placement familial spécialisé d'Eure-et-Loir sis à Chartres est fixé à **131,46 €**.

ARTICLE 5 :

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale Greffe du TITSS Cour administrative d'appel de Nantes 2 place de l'Edit de Nantes BP 18529 44185 NANTES Cedex 4, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Directeur général des services départementaux, Monsieur le Directeur général adjoint solidarités et citoyenneté par intérim, Madame le Payeur départemental, Monsieur le Président du conseil d'administration et Madame la Directrice de l'établissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

Chartres, le 01/07/2020

LE PRÉSIDENT,
par délégation,
Le Directeur adjoint du pilotage
des prestations sociales,

Thomas BOURDET

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Direction du pilotage des prestations sociales

Identifiant projet : 14529
N°AR2207200215

Arrêté

**PRIX DE JOURNÉE POUR L'EXERCICE 2020 DE LA MECS
ET DU SUIVI À DOMICILE DU SHEMA GÉRÉ PAR L'ADSEA
28**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°82-339 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

Vu la loi n°86-17 du 06 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé ;

Vu la loi n°2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le décret n°2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) ;

Vu les arrêtés du 6 juin 2000, l'un fixant le niveau de vote des crédits dans les établissements publics sociaux et médico-sociaux, l'autre fixant les comptes obligatoirement ouverts dans le budget et la comptabilité des établissements publics sociaux, communaux, intercommunaux, départementaux et interdépartementaux ;

Vu les arrêtés du 8 août 2002, l'un relatif à la composition des groupes fonctionnels prévus au I de l'article L. 315-15 du code de l'action sociale et des familles, l'autre modifiant l'arrêté du 6 juin 2000 fixant le niveau de vote des crédits dans les établissements publics sociaux ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2003 fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2006-642 du 31 mai 2006 relatif au financement et à la tarification de certains établissements sociaux et médico-sociaux ;

Vu les documents budgétaires transmis par l'Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte au titre de l'exercice 2020 concernant le service d'hébergement éducatif mixte pour adolescents ;

Vu la délibération n° 1-3 du Conseil départemental d'Eure-et-Loir en date du 16 décembre 2019 relative aux taux directeurs des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'exercice 2020 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général adjoint solidarités et citoyenneté ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Les dépenses et recettes prévisionnelles de la maison d'enfants à caractère sociale (MECS) du service d'hébergement éducatif mixte pour adolescents (SHEMA) sis à LEVES géré par l'ADSEA 28, sont autorisées comme suit au titre de l'exercice 2020 :

Groupes fonctionnels		Montants	Total
Dépenses	Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	256 535,37 €	2 222 388,41 €
	Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	1 473 826,05 €	
	Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	389 721,51 €	
	Résultat N-2 & n-4 & n-5	102 305,48 €	
Recettes	Groupe 1 Produits de la tarification et assimilés	2 222 388,41 €	2 222 388,41 €
	Groupe 2 Autres produits relatifs à l'exploitation courante	0,00 €	
	Groupe 3 Produits financiers et non encaissables	0,00 €	

ARTICLE 2 :

À compter de cet exercice deux tarifs sont applicables à la MECS de l'ADSEA 28 :

- Un tarif pour l'hébergement (38 places) ;
- Un tarif pour le suivi à domicile (2 places).

ARTICLE 3 :

Pour l'exercice 2020, les tarifs sont :

Hébergement	Suivi à domicile
181,00 €	90,50 €

ARTICLE 4 :

Conformément au décret n° 2006-642 du 31 mai 2006 relatif au fonctionnement et à la tarification de certains établissements sociaux et médico-sociaux, les prix de journée sont fixés, à compter du 1^{er} août 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020, à :

Hébergement	Suivi à domicile
173,24 €	86,62 €

ARTICLE 5 :

À compter du 1^{er} janvier 2021, les prix de journée sont fixés à :

Hébergement	Suivi à domicile
181,00 €	90,50 €

ARTICLE 6 :

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir à l'adresse ci-dessous dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes :

Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale
Greffe du TITSS Cour administrative d'appel de Nantes
2 place de l'Edit de Nantes
BP 18529
44185 NANTES Cedex 4,

ARTICLE 7 :

Madame la Directrice générale des services départementaux par intérim, Monsieur le Directeur général adjoint solidarités et citoyenneté, Madame le Payeur départemental, Madame la Présidente du Conseil d'administration et Madame la Directrice de l'établissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

Chartres, le 22/07/2020

LE PRÉSIDENT,
Pour le Président,
la Cheffe du service des ets
et services médico-sociaux

Delphine BRIERE

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Direction des infrastructures

Identifiant projet : 14724
N°ARNT0107200007

Arrêté

PORTANT INTERDICTION D'ACCÈS À LA RD 103/6 AUX VÉHICULES ARTICULÉS, TRAINS DOUBLES OU ENSEMBLE DE VÉHICULES DONT LE PTAC OU PTRÀ EXCÈDE 7,5 T, SAUF CARS SCOLAIRES ET ENSEMBLES AGRICOLES D'UN PTAC DE 25 T DESSERVANT LES EXPLOITATIONS, ET ABROGEANT L'ARRÊTÉ ARNT2012190027 - COMMUNE DE VAUPILLON

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L3221-4,
VU le Code de la Route,
VU le Code de la voirie routière, notamment l'article R 131.2,
VU l'arrêté du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
VU l'arrêté n°AR1402190008 en date du 14 février 2019 du Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir portant délégation de signature à M. Patrick CARY, Directeur général adjoint aménagement et développement,
VU l'arrêté n°ARNT2012190027 en date du 20 décembre 2019 interdisant l'accès à la route départementale n° 103/6 aux véhicules articulés, trains doubles ou ensemble de véhicules dont le PTAC ou PTRÀ excède 7,5 t, sur le territoire de la commune de VAUPILLON,
VU le rapport établi par le bureau d'études IRIS CONSEIL en date du 22 juin 2020 concernant le pont SNCF situé sur la route départementale n° 103/6,

Considérant que les conclusions du rapport permettent de justifier la levée de cette limitation de tonnage pour certaines catégories de véhicules, il y a lieu d'abroger l'arrêté susvisé,

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Sur le territoire de la commune de VAUPILLON, l'accès à la route départementale n° 103/6 est interdit aux véhicules articulés, trains doubles ou ensemble de véhicules dont le PTAC ou PTRÀ excède 7,5 t, depuis l'intersection avec la route départementale n° 103/5 et depuis l'intersection avec la route départementale n° 920.

ARTICLE 2 : Les véhicules auxquels s'applique cette interdiction emprunteront les routes départementales n° 920, 928, 25 et 103/5.

ARTICLE 3 : Cette mesure n'est pas applicable aux cars scolaires et ensembles agricoles desservant les exploitations d'un PTAC de 25 tonnes.

ARTICLE 4 : Cette prescription sera matérialisée par une signalisation de type réglementaire qui sera mise en place par la Direction des infrastructures - Agence départementale d'ingénierie et d'infrastructures du Perche.

ARTICLE 5 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Conseil départemental

M. le Directeur général des Services Départementaux d'Eure-et-Loir,
M. le Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie, rue du Maréchal Leclerc,
28110 LUCE.

Une copie est transmise pour information et à toutes fins utiles à :

Mme la Préfète d'Eure-et-Loir,
M. le Maire de VAUPIILLON,
Direction de l'Assemblée et des Affaires juridiques, Service de l'Assemblée,
Agence départementale d'ingénierie et d'infrastructures du Perche,
M. le Directeur des Transports d'Eure-et-Loir, 9 rue Jean Rostand, ZA le Vallier,
28300 MAINVILLIERS.

Chartres, le 01/07/2020

LE PRÉSIDENT,
Par délégation,
Le Directeur général adjoint aménagement et développement

Patrick CARY